



Le 15 janvier 2013

## **Signature d'une convention de partenariat entre la FNAIM et QUALIBAT :** promouvoir l'efficacité énergétique des bâtiments

**Jean-François Buet, Président de la Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM), et Alain Maugard, Président de QUALIBAT, viennent de signer une convention de partenariat aux termes de laquelle les deux organismes s'engagent à coopérer pour développer le professionnalisme des entreprises de construction, point de passage obligé pour assurer la qualité des travaux engagés par les professionnels de l'immobilier pour le compte de leurs clients. Et ce, en vue de promouvoir l'efficacité énergétique des logements.**

Sensibiliser l'ensemble des acteurs concernés par l'efficacité énergétique et environnementale, dans le cadre du Plan Bâtiment Durable qui vise à réduire de 40% les consommations énergétiques des bâtiments d'ici à 2020, et développer le professionnalisme des entreprises pour faire progresser la qualité de rénovation des logements, tels sont les objectifs poursuivis par cette convention.

La FNAIM, très impliquée dans le développement durable, est membre du bureau du Comité Stratégique du Plan Bâtiment Durable. Elle s'est investie dans différents chantiers tels que ceux sur la copropriété, la sensibilisation des ménages et des entreprises, l'éco-prêt à taux zéro, la transaction... Participant ainsi à la mise en œuvre des mesures du Grenelle 2, la FNAIM a lancé dès 2010 son opération « Objectif 100 000 logements éco-rénovés ».

L'accord cadre s'inscrit également dans le droit fil de la charte d'engagement signée, en novembre dernier, par Qualibat aux côtés des pouvoirs publics et de l'Ademe, qui a créé le dispositif "Reconnu Grenelle Environnement" et définit les exigences auxquelles doivent désormais satisfaire les organismes qui délivrent des qualifications professionnelles pour bénéficier de cette reconnaissance. Sachant que les aides publiques - éco-prêt à taux zéro et crédit d'impôt développement durable - seront, au 1er janvier 2014, éco-conditionnées aux maîtres d'ouvrage faisant appel aux seules entreprises titulaires de qualifications professionnelles RGE.

### **Un objectif commun : favoriser la compétence des entreprises**

Forts de leurs positions respectives – 12 000 professionnels de l'immobilier exerçant principalement les métiers de la transaction immobilière, de la gestion locative et du syndic de copropriété pour la FNAIM, 33 000 entreprises de construction couvrant tous les métiers pour Qualibat – et de leurs intérêt et objectif communs à favoriser la compétence des entreprises, les deux organismes ont décidé de s'engager dans une politique de partenariat visant à partager et enrichir leurs bases de données respectives afin de promouvoir la qualification des entreprises de bâtiment.

Aux termes de cet accord, la FNAIM s'engage, en particulier, à informer ses adhérents sur les missions de Qualibat et la possibilité qui leur est donnée d'utiliser les qualifications professionnelles et les certifications métiers dans les consultations qu'ils sont amenés à engager en vue de la réalisation de travaux, notamment ceux concourant à l'efficacité énergétique.

De son côté, Qualibat s'engage, notamment, à diffuser aux adhérents de la FNAIM, sa base d'entreprises actualisée qui leur permettra de mieux identifier celles susceptibles de répondre à leurs consultations.

Cette convention de partenariat a été conclue pour une durée de trois ans.

#### **A propos de la FNAIM**

*Première organisation syndicale des professionnels de l'immobilier en France, la Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs 13 métiers, depuis 1946. Elle fédère aujourd'hui 12 000 entreprises qui servent les intérêts du consommateur dans le respect d'un Code d'Éthique et de Déontologie. Force de proposition reconnue et écoutée sur les enjeux de la politique du logement en France, la FNAIM est régulièrement consultée par les pouvoirs publics. Possédant à la fois une expérience professionnelle, juridique et économique, elle participe activement à l'élaboration de textes législatifs et réglementaires. Son maillage national, organisé autour de Chambres Départementales et Régionales, lui permet également de s'inscrire au cœur de l'action sur le terrain, en différenciant les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services qu'ils offrent aux particuliers.*

*Retrouvez toute notre actualité sur [www.fnaim.fr](http://www.fnaim.fr) et sur l'appli mobile disponible sur Apple Store, Android*

#### **Contact presse :**

**Galivel & Associés**

**Carol Galivel / Pascale Pradère – Tél : 01 41 05 02 02 – [galivel@galivel.com](mailto:galivel@galivel.com)**

#### **A propos de Qualibat**

*Organisme indépendant de certification et de qualification des entreprises de construction, Qualibat compte aujourd'hui 33 000 entreprises, de toutes tailles et toutes spécialités répondant à des standards de qualité. Chaque entreprise titulaire de la marque Qualibat est sélectionnée, selon des procédures très rigoureuses, sur ses aptitudes à réaliser des travaux dans une activité donnée. Elle est, par ailleurs, régulièrement contrôlée sur le plan administratif, juridique et financier. C'est un gage d'excellence pour tous les maîtres d'ouvrage, qu'ils soient publics ou privés, professionnels ou particuliers.*

**Pour en savoir plus : [www.qualibat.com](http://www.qualibat.com)**

#### **Informations presse :**

**Marie-Dominique Monségur**, Directeur Général : 01 47 04 26 01

**Marc Nilot**, chargé des relations avec la presse : 06 12 06 34 05